



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014
PRÉSIDENCE DE MONSIEUR RICHARD MALLIÉ

2014_B452

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif aux ambassadeurs de la mobilité (n°14M047)

Le 28 novembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 21 novembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau - MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron - TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes, donne pouvoir à LHEN Hélène – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à FREGEAC Olivier

Excusé(e)s :

ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – JOISSAINS MASINI Maryse, président - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil

Monsieur Jacky GERARD donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_07

BUREAU DU 28 NOVEMBRE 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Richard MALLIE

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif aux ambassadeurs de la mobilité (n°14M047)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

L'expérimentation des ambassadeurs de la mobilité est prévue dans le Plan de Déplacements Urbains du Pays d'Aix, arrêté en juin 2013. Le marché a pour objet d'expérimenter des actions de marketing individualisé pour développer les déplacements moins polluants auprès de 400 personnes minimum sur deux zones de la CPA, Venelles et l'éco-quartier de la Duranne à Aix-en-Provence.

Exposé des motifs :

Objet du marché :

Il s'agit d'informer les citoyens sur l'offre de mobilité alternative à la voiture correspondant aux besoins spécifiques à une personne (origine/destination, jours et heures) et de suivre les comportements des volontaires.

Allotissement, tranches et variantes :

Le marché n'est pas découpé en tranches ni en lots.

La consultation n'ouvrirait pas aux candidats la possibilité de présenter des variantes.

Durée du marché :

Le marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire pour une durée de 24 mois.

Mode d'exécution du marché :

La prestation se décompose en trois phases :

Phase 1 : Adaptation de la méthode et cadrage de l'évaluation

Phase 2 : Recrutement et diagnostic individualisé

Phase 3 : Accompagnement, évaluation et conditions de la pérennisation

- Le délai d'exécution de la phase 1 est de 3 mois maximum à compter de la notification du marché.

- Le délai d'exécution de la phase 2 est de 5 mois maximum à compter de l'ordre de service prescrivant son démarrage.

- Le délai d'exécution de la phase 3 est de 12 mois maximum à compter de l'ordre de service prescrivant son démarrage.

Prix :

Marché à prix global et forfaitaire révisable.

Estimation du marché :

200 000 € HT soit 240 000 € TTC.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 2 septembre 2014 aux journaux suivants :

- BOAMP ;

- JOUE ;

- La Provence ;

Et sur le profil acheteur de la CPA.

Les critères pondérés retenus sont les suivants :

- Prix – 60% ;
- Valeur technique – 40 %.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 novembre 2014 a décidé d'attribuer le marché n°14M047 à la société AUXILIA pour un montant global et forfaitaire de 103 854,16 € HT, soit 124 625 € TTC.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 ;

VU la délibération n° 2013_B547 du Bureau communautaire du 5 décembre 2013 formalisant l'engagement de la Communauté, ainsi que le soutien de l'Etat : une convention a été établie avec un apport financier de 95 000 euros, soit près de 50 % des coûts de projet ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 14 novembre 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le marché n°14M047 relatif à l'expérimentation « Ambassadeurs de la mobilité » attribué à la société AUXILIA pour un montant global et forfaitaire de 103 854,16 € HT, soit 124 625 € TTC .
- **DIRE** que les dépenses correspondantes sont inscrites à la section de fonctionnement du budget de la CPA, Fonction 815, Nature : 611.

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif aux ambassadeurs de la mobilité (n°14M047)

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



02 DEC. 2014